

Questions orales

Mon conseil consultatif sur les armes à feu m'a donné une liste des caractéristiques et un système de points afin de déterminer quelles armes à feu doivent être prohibées. Lorsque nous aurons terminé notre consultation, comme je l'ai dit ce matin, en juin, j'espère publier la liste des armes à feu interdites.

L'important c'est que les règlements ont besoin d'être déposés devant la Chambre, et les députés de la Chambre des communes ont trente jours pour les étudier, mais les autres qui prohibent les armes à feu n'ont pas besoin de ces trente jours. Donc je peux, en juin, publier les ordres qui seront en vigueur immédiatement.

[Traduction]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, la ministre doit certainement se rendre compte qu'elle doit se hâter parce que ces armes paramilitaires envahissent notre pays en attendant que le gouvernement adopte ces décrets.

Je veux poser une question supplémentaire à la ministre. A-t-elle vu le numéro de janvier 1992 de la revue *Canadian Handgun* où l'on proposait aux membres de la Ontario Handgun Association d'éliminer les députés qui appuient le contrôle des armes à feu en assistant en masse à leur assemblée de mise en candidature.

Si je peux me permettre de citer cet article, on y prétend avoir éliminé ainsi l'ancien député de Vancouver-Centre et ses auteurs déclarent qu'il est temps de faire trembler à nouveau les députés. On y lit plus loin: «Pour ceux d'entre vous qui désirent appuyer le Parti réformiste, vous pouvez appartenir à autant de partis politiques que vous voulez. Cela signifie que vous pouvez toujours appuyer le Parti réformiste tout en désorganisant complètement un autre.»

Je veux demander à la ministre ce qu'elle pense de ces tactiques? Étant donné ces tactiques et les armes paramilitaires qui envahissent notre pays, pourquoi tarde-t-elle à présenter ces règlements et ces décrets que réclament les Canadiens?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, premièrement, bien avant que la Chambre n'adopte ce projet de loi visant à renforcer la loi sur le contrôle des armes à feu, j'ai mis en place au printemps 90 un comité consultatif pour me conseiller ainsi que le gouvernement sur les critères à adopter pour interdire des armes. Ces règlements et ces décrets seront prêts en juin, et nous prendrons alors des mesures.

Je peux dire au député que personne de ce côté-ci de la Chambre ne compromettra le bien-être des Canadiens ni ne renoncera à faire son devoir à cause du genre de menaces qu'il lit dans la revue en question. C'est à l'usage que l'on peut juger de la valeur de l'appui que les députés de ce côté-ci de la Chambre et, en fait, de tous les côtés, ont donné à ce projet de loi.

• (1450)

Nous ne craignons pas la polémique ni les décisions difficiles. Nous défendrons l'intérêt public du Canada. Les gens peuvent écrire ce qu'ils veulent.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse, aussi je suppose, à la ministre de la Justice.

Lorsqu'elle a déposé ses règlements aujourd'hui, la ministre a précisé dans son communiqué que leur date d'entrée en vigueur n'avait pas encore été fixée.

Voici deux ans que la ministre travaille à l'élaboration de ces règlements et à cette question. Comme elle le sait, les Canadiens veulent que l'on resserre immédiatement le contrôle des armes à feu.

Quand ces règlements entreront-ils en vigueur? Quand les Canadiens obtiendront-ils satisfaction?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je vais publier la liste des dates d'entrée en vigueur des divers règlements.

Le député le comprend sans aucun doute que certains règlements exigent la coopération des provinces, notamment en ce qui concerne la mise en place de mécanismes administratifs et la formation de préposés aux armes à feu.

De mémoire, je peux dire au député que le dernier règlement à entrer en vigueur sera celui sur la formation. Nous devons en effet nous entendre avec les provinces notamment sur le type de programme et former 4 000 instructeurs dans tout le pays. Ce sera donc, comme je l'ai dit, le dernier règlement à entrer en vigueur en juillet 1993.

Toutes les autres dispositions prendront effet avant cette date. Je serai ravie de vous faire part des dates prévues dans le courant des deux prochaines semaines. Lorsque j'ai discuté de cette question avec mes collaborateurs et le personnel de mon ministère, j'ai fait pression afin que ces règlements entrent en vigueur dans les meilleurs délais. Nous essayons, avec les provinces, de faire aussi vite que possible.